



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **ACTIV'NUTRITION MAÏS***

de la société AXIOMA FRANCE

enregistrée sous le n° 2023-0341

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom REVOLT MAÏS.



Informations générales

Noms du produit	ACTIV'NUTRITION MAÏS REVOLT MAÏS
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AXIOMA FRANCE 8 Boulevard Voltaire 19100 BRIVE LA GAILLARDE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Concentré soluble à base d'extraits de plantes, d'huiles essentielles et d'oligo-éléments
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	768-2022.01
Numéro d'AMM	1220879

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 14/02/2023

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN
D7F05C1BB83743A...